

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 24 (1888)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

XXIV^e Année.



1^{er} JANVIER 1888.

N^o 1.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Aux membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande. — Les Ecoles normales et les jardins d'enfants. — Histoire nationale : les vraies origines de la Confédération suisse (suite). — L'instruction publique en Espagne et dans une partie de l'Amérique espagnole (fin). — Pour la défense de *Parlons français*. — **Vaud** : Aux membres de la Société pédagogique vaudoise. — **Neuchâtel** : Question de l'inspection (fin). — **Jura bernois** : Chronique jurassienne. — Bibliographie. — Partie pratique. — Leçons de choses. — Compositions. — Problèmes. — Comptabilité.

Le présent numéro est adressé à un certain nombre de nos confrères qui ne sont pas encore membres de la Société de la Suisse romande. Nous les prions d'en prendre connaissance et de voir s'ils ne pourraient pas nous accorder leur concours en acceptant l'abonnement pour 1888.

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE
LA SUISSE ROMANDE

MESDAMES ET MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES,

L'ÉDUCATEUR entre aujourd'hui dans sa vingt-quatrième année. C'est avec un sentiment de bonheur que nous faisons cette constatation, parce que ce fait démontre que la *Société romande* dont il est l'organe et le lien répond à un réel besoin du corps enseignant : besoin d'union et de solidarité qui s'affirme toujours davantage dans toutes les professions et dans toutes les classes de la société moderne ; besoin de perfectionnement qui pousse les instituteurs à rechercher en commun les meilleures méthodes et

les plus sûrs moyens pour répandre avec succès les bienfaits de l'instruction et de l'éducation ; besoin d'assurer au maître d'école la considération et le traitement auxquels la noble mais difficile mission dont il est chargé lui donne le droit d'aspirer.

Dans ces divers domaines, la *Société des instituteurs de la Suisse romande* a rendu des services importants : en groupant les membres du corps enseignant autour du même drapeau — qui est celui du progrès — elle les a tirés de leur isolement et leur a fait comprendre ce que peuvent les efforts réunis d'une association nombreuse, poursuivant un but commun ; les travaux, les discussions de nos congrès, le journal ont eu une large part dans les améliorations incontestables apportées à notre enseignement populaire pendant les vingt dernières années ; enfin nous avons le sentiment que, pendant cette période, la position de l'instituteur s'est également améliorée dans le sens de l'indépendance morale et matérielle.

Sans doute, il y a encore beaucoup à faire à tous ces points de vue ; mais la voie nous est tracée. C'est par l'union, par une solidarité vraie que le corps enseignant romand obtiendra la réalisation de ses vœux ; c'est en resserrant les liens qui nous unissent que nous ferons accepter nos vues. Chacun des instituteurs de la Suisse romande ne voudra-t-il pas contribuer, pour sa part, à la réussite de la tâche que notre Société s'est imposée ? Chacun d'eux ne s'y sent-il pas directement intéressé ?

Dans plusieurs de nos cantons, la revision de la loi scolaire est à l'étude ; de graves questions se posent et se discutent ; elles nous intéressent comme citoyens, mais elles nous touchent de plus près encore comme instituteurs. Attendrons-nous qu'elles soient résolues pour faire connaître notre opinion ? Non, notre devoir et notre intérêt exigent que nous les discutions au plus tôt, que nous fassions tous nos efforts pour faire partager nos convictions, afin que les décisions qui seront prises soient de nouvelles étapes dans le chemin du vrai progrès.

L'Éducateur, journal intercantonal, est particulièrement bien placé pour étudier ces questions à un point de vue absolument objectif ; nous espérons que les membres de la Société useront largement de ses colonnes pendant l'année qui s'ouvre.

En transportant à Lausanne le siège de la Société et de *L'Éducateur*, le Comité central a fait une place, entre la partie générale et la partie pratique, à une troisième partie relative aux rapports des sections et aux communications particulières de ses membres. Il croit avoir par là répondu aux vœux de bon nombre d'instituteurs, en leur rendant plus facile l'accès de leur organe. Cette modification, introduite par forme d'essai, sera maintenue jusqu'à l'assemblée générale de Lausanne, où toutes les opinions pourront se faire jour sur l'expérience tentée pendant la période triennale de notre gestion. En attendant, nous croyons pouvoir

affirmer que ce changement, réclamé par l'opinion au sein de notre Société, ne nous a pas fait perdre au dehors les sympathies et l'estime des hommes d'école les plus compétents et dont le suffrage ne peut nous laisser indifférents, témoin le jugement que portait dans son numéro de novembre la *Revue pédagogique de Paris* qui, en parlant du *Lehrertag* de Saint-Gall, dit qu'il en a été donné des comptes rendus détaillés par LES DEUX PRINCIPAUX JOURNAUX PÉDAGOGIQUES DE LA SUISSE, la *Schweizerische Lehrerzeitung* et l'*Educateur*¹.

Le Comité directeur ne veut pas commencer cette nouvelle année sans exprimer son entière reconnaissance à tous ceux qui lui ont prêté leur appui pendant l'année passée; il est forcé de leur dire qu'il a encore besoin de leur concours et qu'il y compte, non pour sa satisfaction personnelle, mais dans l'intérêt de la Société dont les destinées lui sont actuellement confiées. Il souhaite bien vivement que l'année qui s'ouvre soit pour tous une période de paix et de travail fructueux, de progrès et de prospérité.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

LES ÉCOLES NORMALES ET LES JARDINS D'ENFANTS

Nous avons sous les yeux un remarquable écrit de seize pages, sorti de la plume de M. ALLIÉVO, professeur de pédagogie à l'université de Turin, et qui contient sur les *Ecoles normales et les Jardins d'enfants* beaucoup d'idées justes et élevées auxquelles nous nous associons, sauf quelques réserves en ce qui concerne la Suisse².

Nous sommes d'accord avec l'auteur lorsque, dans l'introduction de son opuscule intitulé : *Principes généraux*, il assigne à l'École normale primaire, en général, comme caractère fondamental, la formation de bons instituteurs élémentaires, et qu'il en conclut que cette institution n'a pas de raison d'être en elle-même et qu'elle n'existe que pour l'école populaire, comme établissement pédagogique et didactique. De là, il résulte que l'enseignement doit se borner au programme de l'enseignement du degré inférieur de l'instruction auquel il correspond. Nul doute que l'homme d'école ne doive savoir plus que ce qui fait la matière de ses leçons journalières. Mais il y a ici une juste mesure à garder, et ce serait une erreur immense que de la dépasser en voulant faire des instituteurs élémentaires des *savants* ou des *spécialistes*.

Comme on le voit par cet aperçu préliminaire, le pédagogue italien est bien loin de ces théoriciens suisses ou autres qui réclament pour le maître primaire une culture académique ou

¹ *Revue pédagogique de Paris*, novembre, p. 480.

² « *Intorno le Scuole normali ed il Giardini d'infanti frœbeliani.* » Torino, typographia subalpina, 1888.

universitaire, oublieux qu'ils sont de la vraie mission de l'instituteur populaire. Mission modeste assurément, mais très grande dans son influence sur le développement d'une nation dont l'école élémentaire constitue la base première, la pierre angulaire.

Ils ne sont pas les amis de l'instituteur, ceux qui sollicitent pour lui une haute culture scientifique; car elle aurait d'abord pour lui l'inconvénient de le rendre ambitieux et mécontent de sa position; pour l'école élémentaire elle-même, l'effet de la faire considérer comme un pis-aller et le premier échelon d'un avancement à venir.

Ce qui fait évidemment l'instituteur modèle d'une école élémentaire, ce n'est pas la somme plus ou moins vaste de connaissances, mais la pleine possession de la matière à enseigner et *la méthode* la plus appropriée à la transmission de ces connaissances. Que de fois l'expérience a été faite que ce n'est pas l'homme qui a le plus de science, qui est le plus apte à la communiquer aux petits, mais bien celui qui tire le meilleur parti de ce qu'il sait dans l'intérêt des jeunes intelligences dont la culture lui est confiée comme un dépôt sacré! — Ces ambitieux de savoir, tout entiers à leurs visées personnelles, n'ont que dédain pour l'enseignement qu'ils donnent et ne s'en occupent que par manière d'acquit, en attendant les circonstances qui les feront sortir de leur sphère. Ce n'est pas non plus de ces maîtres élémentaires *malgré eux* que l'on peut attendre qu'ils s'appliqueront à la partie la plus noble et la plus importante de leur tâche, c'est-à-dire l'éducation du cœur et de la volonté, l'amour du devoir accompli, pas plus que le perfectionnement de la méthode qui, avec l'éducation morale de la jeunesse, forme le principal objet de son activité aux yeux de l'homme d'école qui ne veut pas être un simple donneur de leçons, mais un éducateur de la conscience. Le peuple lui-même ne voit-il pas de meilleur œil un instituteur sans prétention et qui ne cherche pas, à peine installé, à quitter le village où il a été appelé à instruire la jeunesse?

Or, c'est essentiellement à l'Ecole normale ou section pédagogique qu'incombe la noble mission de faire comprendre au futur instituteur le véritable but de l'école élémentaire. Lorsqu'on se plaint que l'école primaire contemporaine actuelle instruit, mais n'éduque pas, cela vient bien souvent de ce qu'on a méconnu à l'Ecole normale le véritable caractère de l'enseignement élémentaire.

(A suivre.)

HISTOIRE NATIONALE

Les vraies origines de la Confédération suisse.

(Suite.)

L'Underwald ou Unterwald (sous les bois) ne paraît sous ce nom commun à tout le pays situé au-dessous et au-dessus de la forêt du Kerns

qu'au XIV^e siècle. Jusque-là on disait la vallée de Stannes (Stanz) ou vallée inférieure et la vallée de Sarnen ou vallée supérieure. Séparées par la nature, ces deux vallées différaient encore à d'autres égards; aussi au cours des six siècles de leur existence n'ont-elles été réunies en une seule communauté que pendant l'espace d'un demi-siècle environ.

Peuplées avant Uri et Schwyz et plus populeuses que leurs voisines, les vallées de l'Unterwald comptaient six églises alors qu'Uri et Schwyz n'en avaient, paraît-il, chacune que trois. Mais elles étaient moins avancées au point de vue politique à cause du morcellement des terres et des nombreuses juridictions auxquelles les habitants des deux vallées étaient soumis. On y voyait des serfs de cinq couvents: Lucerne, Muri, Béro-munster, Engelberg et Saint-Blaise dans la Forêt-Noire. Les comtes de Habsbourg, comme avoués de plusieurs couvents et comtes du Zurichgau et de l'Aargau ou d'Argovie y jouissaient d'une autorité considérable.

Les hommes libres, nobles ou non, y étaient moins nombreux qu'à Uri et Schwyz. On y trouve, en revanche, au commencement du XIII^e siècle, un certain nombre de chevaliers, c'est-à-dire d'hommes libres qui avaient reçu ce titre en récompense de leurs exploits au service des grands. C'était à Stanz et à Sarnen que les hommes libres et les petits nobles formaient un groupe assez nombreux pour offrir un centre à la communauté future.

Telle était la situation des trois vallées au commencement du XIII^e siècle, au moment où la lutte recommençait de plus belle entre la riche et puissante abbaye d'Einsiedeln et les pères de Schwyz. Lutte armée de trois années dont tous les détails ne sont pas venus jusqu'à nous. Nous savons seulement que les comtes de Rapperschwyl, avoués de l'abbaye, firent beaucoup de mal aux montagnards, brûlèrent des maisons, enlevèrent du bétail et tuèrent ou blessèrent ceux qui essayèrent de se défendre. Aussi les gens de Schwyz allèrent-ils se plaindre, avec larmes, à Rodolphe, le vieux comte de Habsbourg, grand-père du fameux roi de ce nom, de ce qu'ils nommaient une *atteinte* portée à leurs droits et à leur liberté (*in Erbschaft und in Freiheit.*)

En 1217. Pris pour arbitre par les deux parties, Rodolphe le vieux, assisté de plusieurs seigneurs, des sires de Schanelbourg, de Wart, Bonstetten, Wødenschwyl, rendit une sentence qui faisait droit à certaines réclamations des paysans.

Cette sentence fut rendue en présence de plusieurs notables de Schwyz, parmi lesquels l'acte cite un Hunno, un Kessler, Werner Weibel et H. von Ibach. Dans ce document Rodolphe s'intitule *protecteur légal et avoué à titre héréditaire.*

L'accommodement ménagé par le comte de Habsbourg eut pour résultat de calmer les esprits et d'arrêter les hostilités. Mais la querelle des pâturages ne devait par tarder à renaître et donnait lieu dans la suite à de nouvelles voies de fait et à des événements plus graves et d'une plus grande portée pour l'avenir de Schwyz et des Waldstætt en général.

Alexandre DAGUET.

(A suivre.)

*L'instruction publique en Espagne et dans une partie
de l'Amérique espagnole.*

(Fin.)

En passant de l'Espagne à ses anciennes colonies, nous ne quittons pas complètement la patrie du Cid et de Jovellanos, puisque c'est le *castillan*

qui se parle dans ces deux parties du monde. Du Chili ou du Chilé (c'est le vrai nom de ce pays) nous n'avons pas reçu les derniers numéros de la *Revista*. Dans les numéros précédents, nous avons eu le plaisir de trouver les pages que notre ancien élève de l'Ecole normale de Neuchâtel, M. Juan Madrid, a consacrées à l'*architecture scolaire*, qu'il a étudiée avec soin pendant son séjour de deux ans à Dresde. Appelé à occuper une chaire à *Santiago*, M. Madrid a quitté Dresde pour faire un séjour dans la capitale de l'Espagne, laquelle est pour les pays de langue espagnole ce qu'est Paris pour les pays de langue française.

Du Chilé, nous avons reçu notre *Manuel de pédagogie*, traduit en espagnol par Don Pedro Acuna, en un seul volume au lieu des deux qu'en a la traduction italienné du regretté Vincent de Castro.

Nous avons aussi des nouvelles de *Costarica*, où, comme on sait, trois de nos jeunes instituteurs suisses, MM. Schœnau de Genève, Paul Biolley et William Philippin de Neuchâtel, ont été appelés à l'Ecole normale de San-José, le chef-lieu de la petite république ; le premier comme directeur, ses deux collègues comme maîtres. La présence de nos jeunes compatriotes se fait heureusement sentir non seulement dans la sphère scolaire proprement dite, mais encore par leur participation au mouvement intellectuel et à la presse pédagogique. C'est ainsi que l'histoire naturelle, branche d'études négligée jusqu'ici dans l'enseignement élémentaire a trouvé un interprète dans la personne de M. Paul Biolley dont nous avons lu quelques pages instructives dans le *Mæstro* du 15 mai dernier. Cette revue bi-mensuelle qui en est à sa seconde année d'existence a pour directeur M. Ferrar, inspecteur général de l'enseignement. Dans l'article sur l'*histoire naturelle*, dont nous parlions tout à l'heure, M. Biolley commence par plaider la cause de cet enseignement dont il montre l'importance pour ouvrir aux enfants un monde d'idées nouvelles et pénétrer dans les secrets de la nature en développant l'esprit d'observation et le sens de l'ordre chez les jeunes gens.

C'est dans le but de renforcer l'enseignement des sciences naturelles de première nécessité dans un pays fertile et neuf que M. Wettstein, celui qui a péri si malheureusement avec son frère sur la Jungfrau, avait été appelé à Costa-Rica. M. Pittier est appelé à le remplacer. (Voir notre chronique bibliographique).

P. S. Les journaux scolaires de la péninsule espagnole nous apprennent qu'il y aura à Barcelone un congrès de maîtres attachés aux écoles publiques de l'enseignement primaire et qui durera huit jours. Il aura six séances générales où l'on traitera les questions suivantes : L'établissement d'un bon système éducatif. — L'influence des sentiments religieux, moraux et esthétiques sur la vie du peuple. — Peut-on se servir des mêmes procédés et méthodes pour l'enseignement dans les divers degrés de l'école primaire ? — De quelles réformes est susceptible l'enseignement ? — La préparation des maîtres est-elle suffisante ? — Influence de l'architecture et du mobilier scolaire sur l'éducation des élèves et la considération due aux maîtres. — Que faire pour enseigner le pur castillan dans les provinces du nord et de l'est dont elle n'est pas la langue native ?

On voit par cet aperçu que certaines questions se posent dans la péninsule de même que chez nous, pendant que d'autres sont plus locales et se ressentent du milieu. Mais plus nous étudions la pédagogie étrangère, plus nous nous convainquons de cette vérité proclamée dans plusieurs de nos

assemblées générales qu'en dépit des divergences qui existent de pays à pays, l'éducation est une comme l'humanité elle-même. DAGUET.

Pour la défense de PARLONS FRANÇAIS.

Réponse à l'*Educateur*¹.

Genève, 19 novembre 1887.

Dans ses numéros des 15 juillet et 15 août, l'*Educateur* a consacré quelques lignes à un modeste opuscule intitulé *Parlons français*. Comme les auteurs de ce petit ouvrage attachent un très haut prix au concours de MM. les instituteurs de la Suisse romande, et tiennent par-dessus tout à les avoir pour associés dans la guerre qu'ils ont entreprise contre un certain jargon que nombre de gens se persuadent trop aisément être du français, on permettra à l'un d'eux de présenter ici, au sujet des appréciations émises par l'*Educateur*, un petit nombre de réflexions et d'explications.

Nous posons d'abord en principe que les questions de langage, du genre de celle que la brochure *Parlons français* s'applique à résoudre, ne peuvent être tranchées qu'à une seule lumière, et que cette lumière n'est pas le bon plaisir de chacun.

Pour avoir employé toute votre vie et toujours entendu employer autour de vous certaines façons de s'exprimer, vous en concluez qu'elles sont correctes. Vous dites : l'assemblée était bien « revêtue », « je m'ennuie de mon frère » absent ; vous parlez d'un cheval qui « trace », d'un « cibarre », d'un « carrousel », d'un « pochon », d'un « tube » de lampe. Vous dites : je n'ai « personne vu », la « blanche gelée » et le « chaud lait ». Vous rêvez la nuit à quelqu'un et vous ne voulez avoir affaire avec personne « d' » autre qu' « avec » ce monsieur. Vous ne vous êtes jamais demandé jusqu'à quel point tout cela est du français, et si quelqu'un vous affirme que tout, ici, est absolument étranger au vrai français, au français compris à Paris comme à Marseille, à New-York comme à St-Pétersbourg, vous jetez les hauts cris, vous vous étonnez, vous trouvez mille raisons pour légitimer ce qui n'est qu'une mauvaise habitude.

A vous entendre, vous êtes dans le vrai, cela ne fait pas de doute ; vos contradicteurs sont des puristes, cela est également certain. Chacun tient à ses habitudes, si mauvaises soient-elles. Or, qui décidera en ce procès ? Où chercher l'autorité supérieure appelée à prononcer entre gens tous également sûrs de leur fait ?

Nous répondons qu'il n'y a et ne peut y avoir qu'un juge, un seul : le bon usage que les dictionnaires se chargent de suivre dans ses évolutions et de nous faire connaître. Vos façons de parler, sont-elles conformes au bon usage, sont-elles d'accord avec le dictionnaire, alors, vous êtes dans le vrai. S'il en est autrement vous êtes dans votre tort, car vous avez

¹ L'auteur en répondant à un article de l'*Educateur*, a un peu l'air de lui attribuer la paternité et la responsabilité de toutes les fautes de français qu'il signale. Or, nous avons combattu le mauvais français avant lui et publié un recueil de locutions vicieuses en 1841, dans l'*Emulation de Fribourg*. Mais il n'est en fait de langue aucune autorité irréfragable. celle de l'Académie a croulé il y a longtemps et Littré lui-même, quoique supérieur, n'est pas infallible. Cela dit, nous n'en approuvons pas moins beaucoup la guerre faite aux locutions vicieuses que nous avons commencée avant lui comme nous l'avons dit. Mais Littré lui-même a plus d'une fois modifié ses opinions premières. A. D.

contre vous la seule autorité légitime, régulière, vous êtes en conflit avec la tradition la plus constante et la plus générale.

Mais on nous comprend, dites-vous. Chacun entend parfaitement ce que signifient ces locutions que vous condamnez !

Nous soutenons au contraire que celui qui emploie des expressions du genre de celles que nous citons plus haut s'expose à être mal compris, attendu que, par le fait qu'elles ne figurent pas dans les dictionnaires, elles ne peuvent avoir qu'une acception flottante, vague, mal définie. Vous prétendez que tout le monde sait ce que c'est qu'une assemblée bien « revêtue », qu'un « carrousel », un « pochon ». Nous soutenons, à l'inverse, qu'il y a nombre de gens qui ne sauront absolument pas ce que ces locutions veulent dire. D'autre fois on se sera imaginé vous avoir entendus et on vous aura mal saisis. C'est ainsi que la locution « prendre mal » qui est en Suisse synonyme de se trouver mal, a dans le parler populaire parisien une autre acception, celle de prendre *un* mal, un rhume, un refroidissement. (A suivre.)

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Aux membres de la Société pédagogique vaudoise.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Notre réunion bisannuelle du 23 septembre dernier a décidé qu'une nouvelle assemblée de la Société aurait lieu en mai 1888 pour discuter le sujet renvoyé à l'étude des sections pendant cet hiver.

D'autre part, la récente conférence des délégués de district a chargé votre comité de vous présenter cette question de **la formation du personnel enseignant**, en établissant les principales divisions qu'elle comporte et, bien entendu, sans nuire en aucune manière à la liberté des diverses opinions. Cette homogénéité de vues simplifiera le débat, croyons-nous, et le rendra, dès l'abord, plus profitable.

Voici donc les points que nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, traduisant, par cette forme même, l'esprit de la discussion qui a eu lieu en cette circonstance.

1. *La préparation sociale, littéraire et scientifique du personnel enseignant doit-elle être exclue de nos établissements ordinaires d'instruction comme cela a lieu actuellement? Quels sont les inconvénients d'un tel état de choses?*

2. *Quels seraient, à ce triple point de vue, les avantages ou les inconvénients d'une plus grande unité dans l'enseignement en général? Y aurait-il à espérer en particulier :*

a) *Une augmentation de vie dans les établissements secondaires du canton, par l'admission des élèves régents et régentes qui y commenceraient leurs études?*

b) *Un recrutement plus naturel, désirable à tous égards pour l'enseignement à ses divers degrés ?*

c) *Une préparation mieux appropriée à sa vocation, par le fait même qu'elle mettrait le futur instituteur en rapport direct avec les jeunes gens qui font d'autres études et créerait pour l'avenir des relations dont l'école et le corps enseignant tout entier ne pourraient que bénéficier ?*

d) *Une augmentation de ressources pécuniaires disponibles pour l'enseignement supérieur ?*

e) *Une économie de dépenses pour le pays ?*

D'un autre côté :

f) *Quels résultats ce mode de formation a-t-il produit dans d'autres cantons ?*

g) *L'expérience nous dit-elle qu'une école d'application y trouverait sa raison d'être ?*

h) *Les écoles supérieures de jeunes filles ne pourraient-elles pas être organisées pour que, d'après le même principe, elles fussent en état d'achever la préparation des élèves régentes ?*

Ce mode de formation est-il de nature :

i) *A favoriser le recrutement ?*

j) *A permettre le secours de l'Etat pour les élèves pauvres ?*

3. *Enfin, existerait-il peut-être, à part les deux modes de formation ici en présence, un système mixte qui fût complètement affranchi du caractère anti-social reproché à la formation en vigueur aujourd'hui.*

Tels sont les traits saillants de cette question modeste en apparence quoique fort importante. Puissions-nous, chers collègues, la résoudre, pour ce qui nous concerne, dans l'intérêt de nos écoles et de la prospérité du pays ! Les diverses situations où nous nous trouvons les uns et les autres ne doivent pas nous faire perdre de vue cet objectif.

Il vient de s'écouler une période riche en enseignements. Consultons-la donc, s'il le faut ; elle nous dira bien des choses utiles à propos de la solution cherchée. Ne laissons pas se refermer le protocole de la revision scolaire sans que nous ayons formulé nos vœux sur la question mise à notre ordre du jour.

La solution pratique en appartiendra à l'autorité soucieuse de l'avenir ; mais qu'une votation de principe suive une étude sérieuse dans toutes nos sections. Enquérons-nous des informations nécessaires et réservons notre décision définitive pour la dernière heure.

Agréez, chers collègues, nos plus cordiales salutations.

Au nom du comité cantonal :

Le Président,
E. TROLLIET.

Le Secrétaire,
E. PELET.

Lausanne, le 22 décembre 1887.

N. B. Avec l'autorisation du Département, les membres des sections sont convoqués *par la présente* dans leurs lieux de réunion habituels, aux dates suivantes et à 9 ¹/₂ heures du matin, savoir : *les samedis 14 janvier et 17 mars 1888*. Il ne sera pas envoyé de cartes personnelles, à moins que les comités de section n'en prennent l'initiative. La première séance est destinée à *la discussion préliminaire et à la remise du sujet aux commissions*, et la deuxième à *la discussion des rapports et aux prononcés des sections*. Des exemplaires de la circulaire ci-dessus, ainsi que l'état nominatif de la société, seront expédiés aux *membres correspondants*.

NEUCHÂTEL

Question de l'inspection.

(Fin.)

L'inspection n'est pas moins précieuse dans le domaine de l'enseignement. Malgré toute la bonne volonté et le talent des maîtres, il faut convenir que tous, même les meilleurs, peuvent céder au découragement, à la lassitude, voire même à la routine, et qu'à un moment donné, l'apparition d'un homme... du métier (pardonnez-moi l'expression), qui passe sa vie à voir, à comparer les diverses écoles du pays, est un sérieux garde à vous !

On tient à laisser une bonne impression à l'inspecteur ; il aura l'occasion, on le sait, de rapporter sur ce qu'il a vu et entendu ; on doit donc travailler et s'efforcer d'être à la hauteur de sa tâche !

Et combien de fois les instituteurs et les institutrices ne sont-ils pas les victimes de la méchanceté des uns, des calomnies des autres ; il est bon, il est juste qu'ils soient jugés par des personnes neutres, qui prennent les questions de haut, qui établissent la part des responsabilités de chacun et ramènent la paix et la conciliation.

Les élèves aussi ont besoin de se sentir surveillés et observés par d'autres personnes que leur maître ou les gens de la localité. Il faut qu'ils sachent que, à un moment donné, ils doivent rendre compte et de leur conduite et de leurs travaux. Que de bons conseils, que de salutaires influences peut semer sur sa route un inspecteur vraiment digne de ce nom ! Que de bonnes résolutions ne peut-il pas faire naître dans l'esprit d'une quantité de jeunes gens !

Nous pensons qu'à la suite de chacune de ses visites, l'inspecteur scolaire doit laisser une trace de son passage par ses conseils, ses encouragements, ses critiques même.

« L'inspecteur doit guider les instituteurs, développer leurs aptitudes pédagogiques et leur donner les directions nécessaires. Il doit veiller à l'unité de l'école ; il doit examiner les manuels et les autres moyens d'enseignement, il doit, guidé par sa capacité personnelle, faire des propositions sur l'organisation scolaire en général et sur chaque cas spécial. On a par lui la garantie que l'on suivra partout dans l'enseignement une marche pédagogique, qu'aucun moyen d'enseignement et aucun manuel ne seront employés abusivement, qu'il ne sera présenté à l'enfant aucune matière qui dépasserait son horizon, que l'on fera appel à son raisonnement et non seulement à sa mémoire, que partout le matériel intuitif sera convenable. Cette grande et belle tâche réussira beaucoup mieux à un véritable pédagogue que si l'on s'en remet pour cela au bon vouloir d'un grand nombre d'autorités scolaires inférieures et moyennes.

Pour l'instituteur lui-même, lorsqu'il est pénétré de son devoir, l'inspecteur scolaire doit être une apparition bienvenue. Il ne doit pas voir dans ce fonctionnaire supérieur une menace, un espion, mais un ami de l'école et du maître, dont l'expérience et les conseils lui seront des plus utiles. L'instituteur doit pouvoir s'ouvrir à lui, lui confier toutes ses épreuves, ses craintes, ses déceptions, et l'inspecteur sera le canal naturel pour réaliser ses vœux de réforme.

En ce qui concerne les commissions locales, l'institution de l'inspectorat est pour elles la plus sûre garantie de prospérité continue de l'école. Elles trouveront en cet homme le jugement impartial et objectif d'un véritable expert qui ne se laissera pas dérouter par des intrigues de nature quelconque. Lorsque quelque chose clochera dans l'école, l'autorité locale aura dans l'appréciation de l'inspecteur une base solide qui lui permettra d'assurer les vrais intérêts de la jeunesse. »

Si vous le voulez bien, mon cher Monsieur, nous en resterons à ces citations d'un homme d'école du canton de Zurich, qui sont certainement frappées au coin du bon sens pédagogique.

Avec vous, je forme des vœux bien sincères pour que cette belle et utile institution continue à être appréciée dans notre pays comme elle mérite de l'être et comme elle l'est dans la plupart de nos cantons et des pays avancés de l'Europe, pour que les hommes qui sont appelés à exercer ces fonctions supérieures s'inspirent toujours plus des intérêts de l'école en plaçant très haut leur idéal et pour que l'école populaire, en s'améliorant, procure toujours plus de bonheur aux petits et aux grands, aux riches et aux pauvres, en un mot, à tous les enfants de notre cher pays.

Avec l'hommage de ma reconnaissance, je vous prie d'agréer, cher Monsieur et ami, l'expression de mon entier dévouement¹.

Un instituteur neuchâtelois.

JURA BERNOIS

Chronique jurassienne.

Loi sur les pensions de retraite. — Cours complémentaires. — Etablissements destinés à former les maîtres de l'enseignement moyen. — Conseil d'école à organiser auprès de la direction de l'instruction publique. — Service militaire des instituteurs.

M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne, a soumis au Conseil d'Etat de notre canton un nouveau projet de loi sur les pensions de retraite du corps enseignant. On sait qu'une loi sur la matière, adoptée par le Grand Conseil, a été rejetée par le peuple, en 1886. D'après le nouveau projet, tous les membres du corps enseignant, âgés de moins de cinquante ans, devraient s'assurer une rente viagère auprès de la *Caisse des instituteurs bernois*. De son côté, l'Etat contribuerait à augmenter cette rente par des subsides annuels qui ne pourraient dépasser un certain maximum, mais qui seraient proportionnels aux années de service de l'instituteur. Les divers détails d'organisation seraient l'objet d'un décret du Grand Conseil.

¹Nous avons reçu sur cette question de l'inspectorat scolaire un autre et long article intéressant, venant du *Jura bernois*, et qui trouvera place dans le prochain numéro. Nous ne pouvions pas insérer deux articles sur le même sujet.

— Les directions de l'instruction publique et du militaire (placées à Berne dans la main de la même personne) ont envoyé aux conseils municipaux et aux commissions d'école une circulaire pour les engager à organiser, pendant l'hiver, des cours de perfectionnement pour les jeunes gens qui seront appelés en 1888 aux examens de recrues. Il est recommandé aux instituteurs d'employer dans ces leçons le *Trésor de l'écolier*, dont la partie scientifique se prête facilement à une répétition des matières de l'examen. Nous ajouterons que le *Jeune Citoyen* peut aussi rendre les meilleurs services, surtout pour l'arithmétique et la composition.

— Une autre circulaire recommande aux commissions d'éducation de prendre diverses mesures pour fournir aux enfants pauvres de la nourriture et des vêtements pendant les rigueurs de l'hiver. Les soupes scolaires sont organisées dans un grand nombre de localités.

— Le Grand Conseil a adopté un décret s'appliquant à l'instruction professionnelle des instituteurs secondaires. Pour l'Ancien Canton, cet enseignement sera donné dans une section de la faculté de philosophie de l'université de Berne, comme cela se pratique aujourd'hui. Pour le Jura, une section pédagogique sera créée à l'école cantonale de Porrentruy.

— Au mois de mai dernier, M. Bühlmann, conseiller national, avait déposé sur le bureau du Grand Conseil une motion tendant à établir, à côté de la Direction de l'instruction publique un conseil d'école (*Schulrat*). Dans la discussion de cette motion, le 24 novembre, M. le directeur de l'instruction publique a fait remarquer qu'un conseil d'école peut être utile à l'école polytechnique fédérale, mais que M. Bühlmann avait probablement en vue un conseil d'éducation (*Erziehungsrat*) comme à Zurich. Mais dans le canton de Berne les communes ont beaucoup plus de compétence en matière d'instruction publique qu'à Zurich. La motion a été renvoyée au Conseil exécutif, qui présentera un rapport sur la question.

— Le Grand Conseil a adopté en outre une proposition qui autorise désormais la direction militaire à dispenser les instituteurs du service militaire, sur la demande des commissions d'école, même quand les intéressés ne demandent pas cette dispense.

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

Premier cours de géographie. Eléments de la géographie du Pays-d'Enhaut, par H. Pittier. Lausanne. F. Rouge.

En quittant Château-d'OEx¹, notre collègue et ami vient de publier sous ce titre un Essai qui nous paraît propre à rendre de bons services à tous ceux qui s'occupent de l'enseignement de la géographie.

Ce *premier cours* renferme en trente pages une description intéressante du Pays-d'Enhaut et peut servir de modèle aux instituteurs pour décrire à leur tour la contrée qu'ils habitent : points cardinaux, — montagnes et

¹ M. Pittier, que des raisons impérieuses de famille forcent à chercher un climat plus doux, vient de partir pour l'Amérique centrale, où il a accepté une place de professeur de sciences naturelles au lycée de S. José de Costarica, où se trouvent déjà, comme on sait, trois de nos compatriotes ; il emporte les regrets et les vœux de tous ceux qui, mettant à part une humeur parfois un peu difficile, ont pu apprécier les excellentes qualités de son intelligence et de son cœur. (H. G.)

L'*Educateur* joint l'expression de ses regrets à ceux de l'auteur du compte rendu. Peut-être qu'en procurant à la famille Pittier une place dans un climat plus doux, on eût pu conserver au pays un maître capable et dévoué, plein d'initiative.. (*Note du Rédacteur en Chef.*)

vallées, — cours d'eau, — climat, — végétaux, — animaux, — histoire, communes et institutions, — occupations des habitants, tout est passé en revue, et bien que l'auteur s'excuse dans sa préface de ce que « son travail n'est pas aussi complet qu'il l'aurait voulu, » nous estimons qu'il y a donné tout ce qui est nécessaire et qu'on pourra sans hésitation qualifier d'homme instruit tout citoyen qui possédera sur la contrée qu'il habite toutes les notions renfermées dans cet opuscule. Nous aurions plutôt été tenté de faire à l'auteur un reproche tout opposé. Il intitule son livre *Premier cours* et dit qu'il s'adresse à de jeunes enfants. Or, à la première lecture, certaines parties nous ont paru bien difficiles à saisir pour les plus jeunes de nos élèves, tel est le cas du chapitre II, *Montagnes et vallées*. Les notions géologiques qu'il renferme nous paraissent ne pouvoir être bien comprises que par des écoliers plus âgés que ceux auxquels ce cours s'adresse. En relisant, notre opinion s'est modifiée en partie; nous croyons qu'en effet, il ne doit pas être plus difficile de faire saisir la signification de ces termes que celle de tant d'autres, lorsqu'on peut faire voir à l'élève des exemples de *couches*, de vallées de *plissement* ou *d'érosion*, comme c'est le cas à Château-d'OEx.

Des fenêtres même de sa classe, l'auteur pouvait montrer à ses élèves les exemples cités pages 6 et 7. Peu d'instituteurs sont aussi favorisés. Cependant, dans un pays accidenté comme le nôtre, chaque maître pourra trouver dans son voisinage des sites dont le relief varié sera propre à donner aux enfants une intelligence claire des définitions géographiques. Pour cela, il faut « l'étude en plein air, des courses nombreuses, » et nous applaudissons à ces lignes de la préface : « Parcourez avec l'enfant les champs et les bois, gravissez les collines, allez à la découverte dans les vallons les plus cachés, vous lui créerez un trésor de souvenirs dans lequel vous puiserez à pleines mains les termes de comparaison... » Seulement ces courses ne sont pas toujours faciles : la disposition des tableaux de leçons, les exigences des programmes ne les permettent pas toujours. Comment faire aussi, dans mainte localité où les autorités sont disposées à croire que les maîtres qui font une course avec leurs élèves n'ont d'autre but que d'esquiver quelques heures de travail ?

Mais revenons au livre de M. Pittier.

Une objection plus importante à faire concerne la description des chaînes de montagnes, que l'auteur considère uniquement au point de vue géologique, comme on peut s'en assurer en suivant sa description sur la carte, tandis que, pour le géographe, une chaîne est plutôt déterminée par la ligne de partage des eaux. Mais une discussion sur ce point nous mènerait trop loin, et l'expérience nous manque d'ailleurs pour condamner la méthode de M. P.

Une ou deux petites remarques encore. Château-d'OEx date d'au moins huit siècles (la contrée était peuplée en 1080 : voir *Dict. du C. de Vaud*). — Les époques de *commencement d'avril* et de *fin d'octobre* pour l'arrivée et le départ de l'hirondelle (p. 19), nous paraissent en contradiction avec les observations faites à la plaine et avec les données sur le climat de Château-d'OEx (p. 15). Pourquoi enfin donner la longitude au méridien de Greenwich, quand toutes nos cartes sont dressées au méridien de Paris ?

Ce sont là de minces détails qui n'ôtent rien au mérite de ce petit ouvrage, dont nous remercions vivement l'auteur. Bien employé, imité dans

les diverses régions du pays, il contribuera certainement au progrès de l'enseignement de la géographie dans nos écoles. H. J.

Tableaux de l'Histoire suisse.

*Edition pour la jeunesse*¹.

C'est avec un vrai plaisir que nous annonçons une nouvelle édition de cet ouvrage, offrant en 48 tableaux exécutés d'après nos artistes suisses, les principales scènes de l'histoire nationale depuis la bataille de Bibracte (58 ans avant J.-C.) jusqu'à l'entrée des Bourbakis sur notre territoire (février 1871). Ces tableaux sont accompagnés d'un texte en trois langues, les trois langues parlées par notre peuple, et qui achève d'en faire une œuvre vraiment nationale.

Ce texte court, et cependant clair, suffit pour mettre les jeunes esprits au courant des sujets traités dans ce recueil. Ces sujets sont généralement bien choisis et d'un effet dramatique propre à frapper les imaginations juvéniles.

Nous ne dirons pas que tout soit strictement historique dans cette iconographie helvétique, ni que l'histoire y soit représentée dans tous ses événements et ses personnages les plus marquants. Il en manque plusieurs et des plus importants dans cette galerie².

L'idée du peintre a prévalu parfois sur celle de l'histoire. Mais ce recueil est si captivant, si suggestif, comme on dit à cette heure, que nous n'avons pas le courage d'en médire et que nous nous bornerons à faire des vœux pour que le nombre et le choix des tableaux soient de plus en plus en rapport avec les grandes scènes de nos annales. A. DAGUET.

Les oiseaux utiles, planche coloriée, d'après les aquarelles de Paul Robert (5 ou 6 francs).

Bonne fortune pour une famille ou une école que de posséder le tableau dont M. Lebet, l'éditeur du grand ouvrage *Les oiseaux dans la nature*, a eu l'heureuse idée de favoriser les écoles et les familles, au bas prix de 5 francs pour la planche montée sur rouleaux et de 6 francs avec les bords en toile.

Tout le monde sait quel accueil a reçu l'ouvrage original, soit de la part des savants, soit de celle du public, pour lequel l'étude de la nature a des charmes, non seulement en Suisse, mais en France et en Allemagne.

C'est un joli cadeau de nouvel-an à faire à des enfants et même à des adultes, joli, instructif et pas cher. A. D.

A bâtons rompus, heures de loisir pour les enfants, par Mlle L.-E. Rilliet.
2^e volume³.

Charmant volume digne de son aîné paru l'année dernière et où les poésies enfantines bien choisies alternent avec des récits moraux et amusants tout à la fois, dont les illustrations sont appropriées au sujet. Rien de plus

¹ Chez Schmid (Dalp), à Berne.

² C'est en vain qu'on cherche un Schinner, un Jénatsch, un Wettstein, un Davel, un Lavater, un Stapfer dans ces tableaux. Il nous semble aussi que le tableau d'Anker représentant les orphelins de Stanz à Morat eût été avantageusement remplacé par celui que ce peintre sympathique a fait de Pestalozzi entouré des orphelins de Stanz dont il était non seulement l'instituteur, mais le père et presque la mère.

³ Chez Orell, Füssli, éditeurs à Zurich.

frais et de plus gracieux que l'historiette de *Roeseli*, la rose des Alpes bernoises dont le ravissant visage captive le regard, avant qu'on ait eu le temps de se familiariser avec sa bonne humeur et une modestie qui la fait comparer à la violette par l'auteur de cette délicieuse bluette anonyme. Merci à Mlle Rilliet de son très joli livre d'étrennes que je destine à mes petits-enfants.

A. D.

PARTIE PRATIQUE

La partie pratique n'ayant pas de raison d'être si elle n'est pas utile et utilisée, nous prions vivement nos lecteurs de nous communiquer les critiques et les observations que peuvent leur suggérer les divers exercices que nous publions dans cette partie.

COMPOSITION

Degré inférieur.

LEÇON DE CHOSES. — *La fourche.*

CANEVAS. — ... fourche instrument ... l'agriculteur. compose ... manche dents ... cornes. manche ... long ... cylindrique. cornes nombre ... trois. Celle ... milieu formée prolongement ... manche. sont recourbées ... pointues extrémité. ... traverses . . .relie donnent solidité. fourche ordinairement . .bois .. frêne. faite charbon fabricant particulier. ...emploi ... fourche remuer ... foin ... paille, etc.

Sujet analogue : La bêche.

Degré intermédiaire.

Le bois.

RÉSUMÉ. — Définition. — Division des bois : bois durs et bois tendres ou blancs ; — de chauffage, — de construction, — d'ébénisterie, — de charonnage, — de tonnellerie. — Bois principaux employés pour chacun de ces usages : chauffage (sapin, pin, hêtre, chêne, aulne, peuplier, bouleau, pommier, poirier, vieux ceps de vigne, etc.) ; construction (sapin, pin, mélèze, chêne, châtaignier) ; ébénisterie (ébène, palissandre, acajou, noyer, cerisier, sapin) ; charonnage (hêtre, frêne, érable, plane, chêne) ; tonnellerie (chêne, châtaignier, bouleau). — Quelques mots sur les arbres les plus intéressants qui viennent d'être cités. — Importance du bois.

Ce sujet étant un peu vaste, le maître s'arrêtera aux idées essentielles. Dans une seconde étude, on pourra reprendre avec plus de détails les principaux arbres indiqués au canevas.

Sujet proposé pour être traité de cette manière : *le sapin.*

Degré supérieur.

L'éclairage.

PLAN. — Son but. — L'éclairage dans les temps anciens (torches et flambeaux, combustion de bois résineux). — Premières lampes (un petit vase rempli d'huile et une mèche). — Perfectionnements principaux apportés à ces ustensiles (mèche plate ou cylindrique, mécanisme pour faire monter l'huile et la mèche, tube de verre autour de la flamme). —

Avantages de ces innovations (flamme en contact plus étendu avec l'air ; renouvellement plus prompt de ce gaz ; combustion plus active et, partant, clarté plus vive). — Huiles brûlées dans les lampes (de colza, de navette, d'olive ; pétrole). — Chandelles et bougies. — Matières qui servent à les fabriquer : suif, cire, stéarine (produit extrait du suif au moyen de procédés chimiques). — Eclairage au gaz. Dire d'où ce dernier est tiré (distillation de la houille). — Lumière électrique. — Eclairage public et éclairage privé. — Précautions à prendre dans les divers modes d'éclairage. — Bienfaits de l'éclairage.

Autre sujet proposé : reprendre avec plus de détails un des points du plan ; *les chandelles et les bougies*, par exemple. X.

Rédaction usuelle. Lettre.

Ecrire à une Municipalité au nom d'une pauvre femme.

SOMMAIRE. — Cette femme a pu jusqu'à présent subvenir à ses modestes besoins grâce à un travail assidu. Maintenant elle est âgée et malade. Elle demande à la Municipalité de sa commune d'origine un secours qui lui est indispensable pour passer l'hiver.

Terminer par des raisons propres à convaincre la Municipalité que la requérante est digne, à tous égards, d'être secourue.

Procès-verbal.

Faire le procès-verbal de la séance de la Municipalité réunie à l'extraordinaire pour prendre une décision au sujet de la demande ci-dessus.

SOMMAIRE. — Date. Présidence M. le syndic donne la lecture de la lettre et ajoute quelques mots d'explications. Courte discussion. A l'unanimité, un secours de ... fr. est voté. Le secrétaire est chargé d'informer qui de droit de la décision prise.

Réponse.

Rédiger la lettre du secrétaire.

SOMMAIRE. — Indiquer le délibéré de la Municipalité. Le boursier communal fera parvenir le montant par mandat postal. Ajouter quelques mots d'encouragement. H. F. M.

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur. — 1^{re} division.

1. Le verger de Pierre a 3 pommiers et celui de Paul 5. Combien les deux ?

2. Si chaque pommier de Pierre rapporte 2 douzaines de pommes et chacun de ceux de Paul 3 douzaines, combien de douzaines rapportent les pommiers de Pierre et combien ceux de Paul ?

3. Combien de douzaines Paul aura-t-il de plus que Pierre ?

4. Le jardin de Jean a 4 poiriers et celui de Jules le double. Combien de poiriers dans le jardin de Jules ? Combien dans les deux ?

Faire avec le 4^{me} problème des exercices analogues à ceux tirés du 1^{er} problème, en variant les nombres au besoin, suivant la facilité des élèves. (Problèmes 2 et 3).

2^e division.

L'instituteur montre à ses élèves 1 litre (*l*) et 1 décilitre (*dl*). Il remplit d'eau ou de sable le *dl* et verse le contenu dans le *l* jusqu'à ce que celui-

ci soit rempli. Les élèves comptent le nombre de fois que se répète l'opération. Celle-ci terminée, chaque élève indique à son tour combien le l contient de dl , et le maître continue la leçon par les questions suivantes ou d'autres analogues :

1. Combien de dl dans un demi-litre ?
2. Combien de dl dans un litre et demi ?
3. Dans un litre et demi combien de fois 5 dl ?
4. Si d'un l on ôte 3 (4, 6) dl , que reste-t-il ?
5. Que reste-t-il, si d'un l on ôte 2 fois 4 dl ?
6. Combien de dl en 2 (3, 4, 5, etc.) l ?
7. Combien de l et combien de dl en 18 (24, 32) dl ?
8. Si le dl coûte 5 (6, 7) centimes, que coûte le l ?

1. Un tonneau de vin contient 182 l., un second tonneau en contient 56 de plus ; combien de l. y a-t-il dans le second tonneau ? Combien dans les deux ?

2. Le vin des deux tonneaux a été tiré d'un vase de 903 l. Combien de l. reste-t-il dans le vase ?

3. Si ce vin vaut fr. 2 (3, 4, etc.) le l., que vaut le vin du premier tonneau ? celui du second ? celui qui reste dans le vase ? Combien le tout ?

4. Combien de fois avec le premier tonneau pourrait-on remplir un baril de 7 l. ? Avec le second ? Avec la totalité du vin ? L. G.

Degré intermédiaire.

Calcul oral. — 1. Quelle est la longueur de la clôture d'un jardin carré dont un côté mesure 14 m. ? Combien a coûté cette clôture à 3 fr. le mètre ?

2. Combien valent 36 œufs à 95 c. la douzaine ?

3. A s'est acquitté du quart d'une dette de 160 fr. ; que redoit-il ?

4. La pièce d'un franc pèse 5 gr., combien pèse la pièce de 2 fr. ? celle de 5 fr. ? combien pèsent 4 pièces, 8 pièces de 5 fr. ?

5. Combien faudrait-il de pièces de 5 fr. pour 1 kg. ? 2 kg. ? 4 kg. 500 gr. ? Combien faudrait-il de pièces de 2 fr. pour les mêmes poids ?

6. 9 ouvriers ont terminé un ouvrage en 35 jours ; combien de temps aurait-il fallu à un ouvrier travaillant seul pour faire le même ouvrage ?

Calcul écrit. — 1. Les enfants de la commune de C sont répartis en quatre classes, comptant respectivement 56, 48, 36 et 42 élèves, auxquels le matériel scolaire est fourni gratuitement ; combien de plumes leur sera-t-il distribué cette année, si chacun doit en recevoir 42 ? R. 8064 plumes.

2. Quelle est la réponse du problème précédent exprimée en grosses ? Quelle est, à raison de 3 fr. les 2 grosses, la dépense ainsi occasionnée ? (La grosse = 12 douzaines). R. 56 grosses et 84 fr.

EXERCICE. Réunissez en un seul énoncé les deux problèmes précédents, en conservant les données, sauf à compter à 36 le nombre des plumes reçues par chaque élève. (On ne demandera que les réponses correspondantes à celles du 2^{me} problème).

3. Que valent les 276 œufs que contient une corbeille à fr. 1,15 la douzaine ? R. fr. 26,45. — Combien reste-t-il d'œufs dans la corbeille après qu'on en a vendu le tiers ? R. 184 œufs.

1. On achète 3 sacs de café pesant chacun kg. 75,145, au prix de 165 fr. les 100 kg. Dans la vente au détail il y a eu kg. 6,485 de déchet. Sachant qu'on a en réalité un bénéfice de fr. 52,65, on vous demande le prix de vente du kg. de café ? R. fr. 1,94 le kg.

2. Une personne avait une créance de 4835 fr. Son débiteur fait faillite et elle ne retire que les trois cinquièmes de sa créance. Cherchez quelle somme cette personne a perdue ? R. 1934 fr.

3. Combien font de secondes 15 jours 3 heures 24 minutes 16 secondes ? R. 1 308 256 secondes.

4. Combien font de jours, d'heures, de minutes et de secondes 645 896 secondes ? R. 7 jours 11 heures 24 minutes 56 secondes.

Degré supérieur.

Oral. 1. — On escompte : a) fr. 600 à 4⁰/₀ pour 1 an; b) fr. 820 à 10⁰/₀ pour 1 an; c) fr. 420 à 5⁰/₀ pour 6 mois; d) fr. 900 à 4⁰/₀ pour 20 jours. Quelles sont les sommes à payer ? — R. a) fr. 576; b) fr. 738; c) fr. 409,50; d) fr. 898.

2. — On paye fr. 288 pour un billet escompté à 4⁰/₀. Quel était le montant de ce billet ? — R. fr. 300.

3. — Une somme de fr. 400 a été réduite par l'escompte à fr. 382. Quel est le taux ? — R. 4¹/₂ ⁰/₀.

4. — Je viens de payer fr. 555 au lieu de 600 que je devais. L'escompte étant de 5⁰/₀ l'an, dans combien de temps devais-je payer ? — R. 18 mois.

Écrit. 1. — Un billet de fr. 745 payable dans 8 mois est escompté à 3¹/₂ ⁰/₀ l'an. Quelle est la somme à payer ? — R. fr. 718,93.

2. — Jean devait rembourser fr. 1200 le 31 décembre 1887. Étant en mesure de payer le 15 septembre, il obtient un escompte de 4⁰/₀ l'an. Quelle somme a-t-il à déboursier ? — R. fr. 1185,93.

3. — Ayant anticipé de 8 mois le paiement d'une dette, j'ai obtenu un escompte de 4¹/₂ ⁰/₀, et je n'ai dû livrer que fr. 2134. Quelle était ma dette ? — R. fr. 2200.

4. — Le 1^{er} janvier 1888 on paye fr. 1157,50, au lieu 1200 que l'on devait, sous escompte de 4⁰/₀ l'an. A quelle date aurait-on dû payer ? — R. le 1^{er} novembre 1888.

5. — Une facture de fr. 675,50 subit un escompte qui la réduit à fr. 661,99. Quel est le taux de l'escompte ? — R. 2⁰/₀.

6. — Une étoffe vendue fr. 12,50 le m. procure un bénéfice de 25⁰/₀ du prix d'achat. Quels sont les prix d'achat et de vente d'une pièce de 47,2 m. ? — R. fr. 472 et 590.

7. — Dans une faillite, les créanciers perdent le 35⁰/₀ de leurs créances. Que recevra A., à qui le discutant devait fr. 4500, et qu'était-il dû à B. qui reçoit fr. 5330 ? — R. fr. 2925 et fr. 8200.

PIDOUX-DUMUID.

COMPTABILITÉ

*Exposé d'un cours de comptabilité*¹.

(Fin.)

Notre industriel, travaille, achète, vend, brocante, emprunte. Chacune de ces opérations exige une inscription dans le *Livre de caisse*, afin de savoir ce que devient le numéraire, dans le *Journal*, dès qu'il s'agit d'opérations dont le souvenir doit être conservé; voilà l'utilité du journal prise sur le

¹ Voir l'*Educateur* de 1887, page 374.

fait et démontrée. — Il faut maintenant que notre propriétaire sache à quoi il en est à l'égard de chacun de ceux qui lui confient ou à qui il confie de l'argent ou des marchandises : le *Grand-Livre* répond à ces nouvelles exigences. Comme on ne peut pas suivre indéfiniment les opérations, il faut les arrêter au bout de trois ou de six mois par un nouvel inventaire qui est la répétition sur d'autres chiffres de l'inventaire initial. Le bilan de clôture indique si la fortune nette de l'industriel a augmenté ou diminué.

Des données bien choisies permettent de parcourir, dans les 15 à 18 leçons du semestre d'hiver (une leçon par semaine), les diverses subdivisions que je viens d'indiquer. Il est même encore possible de rédiger, au fur et à mesure que l'occasion s'en présente, les diverses pièces ou actes sous seing privé mentionnés dans la série des opérations : reçus, conventions, lettres d'affaires, bons, billets à ordre. Ces actes surgissent de la comptabilité; celle-ci en fait connaître la nécessité bien mieux que s'ils sont présentés isolément. On peut compliquer ou étendre les opérations en y faisant rentrer un compte-courant chez un banquier. Les enfants s'intéressent aux spéculations de notre personnage fictif. L'ensemble forme un tout qui peut tenir dans un cahier.

Si je ne craignais pas d'absorber une place réclamée par d'autres sujets non moins actuels, je donnerais une des questions qui m'ont servi dans mon école; mais je crois qu'avec un peu de bonne volonté, chacun de mes collègues peut en préparer une d'une étendue mesurée à la classe qu'il dirige.

G. COLOMB, régent.

Le manque de place ne nous permet pas de commencer immédiatement la publication du travail indiqué par M. Colomb. Mais nous applaudissons vivement à cette manière de comprendre l'enseignement de la comptabilité, de lui donner de l'unité et de l'intérêt en rattachant les unes aux autres les diverses opérations. Si M. Colomb veut bien nous confier son travail, nous le publierons à partir d'avril ou de mai prochain, afin qu'il puisse être utilisé dans les écoles pendant le semestre d'hiver 1888/89. Il y a, croyons-nous, intérêt à ce que chacun puisse prendre connaissance de l'ensemble avant de l'appliquer à sa classe; certaines modifications peuvent être nécessaires pour tenir compte des besoins locaux et il faut que l'instituteur puisse les faire avec connaissance de cause.

(Sous-rédacteur.)

Compte de Caisse d'épargne.

Henri Rochat, fils de Louis, de Mont-la-Ville, a déposé à la Caisse d'épargne cantonale vaudoise ses petites économies. Veuillez dresser son compte d'après les données suivantes :

Le 1^{er} janvier 1882, il avait à la Caisse d'épargne fr. 115,55. Le 9 janvier, il verse 9 fr. — Le 8 janvier 1883, il verse 15 fr. — Le 7 janvier 1884, 10 fr. — Le 2 janvier 1885, 5 fr. — Le 8 janvier 1886, 5 fr. — Le 30 juin 1887, il retire 100 fr.

L'intérêt pour les années 1882 à 1885 a été payé à 4 %; pour l'année 1886, à 3 $\frac{8}{10}$ % et pour 1887, à 3 $\frac{1}{2}$ %.

Rép. Au 1^{er} janvier 1888, la Caisse redoit à ce déposant fr. 95,15.

NB. Les sommes versées dans le courant d'un mois ne portent intérêt qu'à partir du 1^{er} du mois suivant.

COMPTÉ DE CAISSE D'ÉPARGNE
DOIT *Monsieur Henri ROCHAT, enfant mineur, fils de Louis, à Mont-la-Ville* **AVOIR**

DATES	PRÉLÈVEMENTS	ÉCHÉANCES	SOMMES.	INTÉRÊTS.	DATES	VERSEMENTS	ÉCHÉANCES	SOMMES.	INTÉRÊTS.
1887 Juin	Payé	30	400	1 75	1882 Janvier	Solde	1	145 55	4 60
Décem.	Intérêt 3 1/2 %	31	1 75		»	Versent à Cossonay	31	9 —	30
»	Solde	31	401 75		Décem.	Intérêt total 4 %		4 90	
»	Pour balance	31	95 15		1883 Janvier	Solde	1	129 45	5 15
	solde créancier				»	Versent à Cossonay	31	15 —	55
					Décem.	Intérêt total 4 %		5 70	
					1884 Janvier	Solde	1	150 15	6 —
					»	Versement	31	10 —	35
					Décem.	Intérêt total 4 %		6 35	
					1885 Janvier	Solde	1	166 50	6 65
					»	Versent à Cossonay	31	5 —	20
					Décem.	Intérêt total 4 %		6 85	
					1886 Janvier	Solde	1	178 35	6 75
					»	Versement	31	5 —	15
					Décem.	Intérêt total 3 8/10 %		6 90	
					1887 Janvier	Solde	1	190 25	6 65
					Décem.	Intérêt total 3 1/2 %	1	6 65	
					1888 Janvier	Solde	1	196 90	
					Janvier	Solde créancier à nouveau	1	95 15	

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

Vient de paraître:

Au foyer romand. Etrennes littéraires pour 1888. 2^{me} année, in-12^o, ill. br., 4 francs.

Il reste quelques exemplaires de la 1^{re} année au prix de 3 fr. 50.

Poésies de Ernest Bussy. A mi-voix. — Poésies inédites. 1884-1886.

Avec un portrait d'Ernest Bussy et une notice biographique et littéraire, par Philippe Godet. Un beau vol. in-12^o, br., 5 francs.

Poèmes, par Charles Fuster, auteur des Tendresses. Un vol. in-12^o, br, 4 fr.

Calendrier poétique à effeuiller pour 1888. 1 franc.

Les contrebandiers du Risoux, par Lucien Reymond, in-12^o, 2 fr.

Le foyer domestique. Nouveau journal pour la famille, paraissant tous les samedis. Prix de l'abonnement par an, 6 fr.

Envoi sur demande du numéro spécimen.

L'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE A. GENTON & VIRET

Escaliers du Marché, 20, 21, LAUSANNE.

se charge de tous les genres d'impressions pour les Administrations et le Commerce. Impression de labours, brochures, thèses. — Impressions en couleurs pour Emprunts d'Etat et de Communes, actions, obligations, etc. — Spécialités de caractères pour faire-part et cartes de visites. — Musique. — Grec. — Exécution prompte et correcte. — Prix modérés.

MONSIEUR LE NOTAIRE

Cet ouvrage, étude de mœurs jurassiennes, qu'ont recommandé nos journaux, est sur le point d'être épuisé. De deux éditions — il n'en sera pas tiré d'autre — il ne reste plus que 50 exemplaires. Pour l'obtenir contre un remboursement de fr. 2,15 (port en sus), on n'a qu'à s'adresser à l'auteur, M. P. César, à St-Imier (Jura Bernois).

Directeur et compositeur

XXIV^e ANNÉE

LAUSANNE

N^o 2.

15 Janvier 1888.



PRIX D'ABONNEMENT

PRIX DES ANNONCÉS

Pour la Suisse 5 fr. par an.

La ligne ou son espace. 20 centimes.

Pour l'Étranger 6 fr. »

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. **F. Roulin**, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser

- A. M. *Daguet*, à Neuchâtel, tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A. M. *Roulin*, à Lausanne, ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A. M. *Beausire*, à Lausanne, tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire**, secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD: MM. *Roux, Colomb, Hermenjat et Trolliet*. — NEUCHÂTEL: MM. *Villommet, Miéville et Latour*. — GENÈVE: MM. *Charrey et Thorens*. — JURA BERNOIS: MM. *Mercerat, Péquegnat et Breuleux*. — FRIBOURG: M. *Ducotterd*. — VALAIS: M. *Bruttin*. — SUISSE ALLEMANDE: M. *Gunzinger*.

Comité directeur: MM. *L. Roux*, directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux*, contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud*, instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire*, secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet*, instituteur à l'École industrielle cantonale, membre.

Suppléants: MM. *Roulin*, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz*, directeur de l'École supérieure communale de Lausanne. — *Grasset*, instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE A. GENTON ET VIRET

1888

Avis de la gérance de l'ÉDUCATEUR

Nous prions nos abonnés de l'étranger de vouloir nous envoyer, sans retard, le montant du prix de leur abonnement pour 1888 (mandat postal de 6 fr. à l'adresse de M. BEAUSIRE, GÉRANT DE L'ÉDUCATEUR, LAUSANNE, (Suisse).

L'Administration du journal expédiera franco tous les numéros de l'année 1887 qui lui seront demandés par lettre affranchie accompagnée d'un timbre poste de 30 c. pour chaque numéro. — Année complète: fr 5.

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de: M^{lle} Couleru, Hertford (Angleterre); M^{lle} Junod, Schloss Neuenbourg, Courlande (Russie); M. J. Marmier, Darmstadt (Allemagne); M. Juan Madrid, profesor, Santiago de Chile; M^{lle} J. Maire, Châtagne (Brévine); M^{lle} Lohner, Paris; M. E. Schmitt, directeur de l'Ecole communale, rue St-Denis, Paris; M. Camus, inspecteur, Amiens (France); M. Frebillot, directeur, Val d'Ajol, Voges (France); M. Marchand, notaire, St-Imier; Cercle des travailleurs, Neuchâtel; Conseil d'Etat, Neuchâtel; M^{lle} Adèle Vuille, Locle; Bureau-poste, Heiden; Bureau-poste, Thüringen (Voralberg); M. Emile Burdet, Caire (Egypte); M. A. Grandjean, Locle; Cercle national, Neuchâtel; M. Mégroz, Altenberg, Berne; Erziehungs-Direktion, Berne; M. J. Graber, Steinengraben 41, Bâle; Bureau-poste, Soldin; Biblioteca pedagogica, in Crema (Italie); M^{lle} Rose Junod, Poste (Neuchâtel); M. Perrottet, Nyon; M. J. Opran, Bucharest; M^{me} J. Dunand, Lausanne.

Caisse de secours. Reçu, avec remerciements, 1 fr. de M^{lle} Junod, Schloss Neuenbourg, Courlande (Russie); 1 fr. de M. J. Opran, Bucharest.

Ecole secondaire du Val-de-Ruz, à Cernier.

Le poste de *maître d'allemand* est mis au concours. — Astrictions: 4 à 6 heures de leçons par semaine. — Traitement: suivant le nombre de leçons; au maximum fr. 600. — Entrée en fonctions: immédiatement, ou, au plus tard, au mois d'avril. — S'adresser jusqu'au 25 janvier 1888 à M. Châtelain, Président de la Commission, à Cernier, et en aviser le Département de l'Instruction publique.

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique: Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

A MES COLLÈGUES

Une famille honorable, habitant la ville de Genève, désire mettre en pension, de préférence chez un instituteur, un pasteur ou un négociant, leur fils âgé de 14 ans, pour apprendre la langue allemande. Adresser les offres et conditions au soussigné J. Deschamps, régent à Meyrin, Genève.